

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CONSTRUCTION DU 23 JUIN 1989 DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES « LA PLEIADE »

ENTRE LA VILLE DE ROUEN

LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE NORMANDIE « SEMINOR »

Entre les Soussignés :

LA VILLE DE ROUEN représentée par son Maire Monsieur Pierre ALBERTINI dûment habilité aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

D'une part,

Et

La SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE NORMANDIE (SEMINOR) sise 16, place du Général Leclerc à FECAMP - 76400 représentée par son Président Directeur Général Monsieur Régis LEMONNIER, autorisé par décision du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2005.

D'autre part,

Il est préalablement rappelé que la Ville de ROUEN et SEMINOR ont conclu le 23 juin 1989 une convention de construction dans le cadre de la réalisation de la MAPAD « la Pleïade » à ROUEN.

L'article 5-2 - <u>Mise à Disposition du terrain et dévolution du programme</u> précise au 3^{ème} paragraphe : « <u>La Ville</u> entrera en possession de la réserve spéciale pour grosses réparations ». Le terme « Réserve spéciale pour grosses réparations » n'est pas conforme aux nouvelles normes comptables mises en application au 1^{er} janvier 2005 et plus précisément ses règlements 2000-06 relatif aux passifs et 2002-10 relatif à l'amortissement et aux dépréciations d'actifs.

D'un commun accord, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er: Les mots « réserve spéciale pour grosses réparations » du troisième paragraphe de l'article 5-2 <u>Mise à disposition du terrain et dévolution du programme</u> de la convention de construction du 23 juin 1989 sont annulés et remplacés par « provision pour gros entretien ».

Article 2ème : Tous les termes de la convention d'origine et de ses éventuels avenants non contraires aux termes du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant s'applique à effet rétroactif du 1er janvier 2005.

Pour la Ville de ROUEN Le Maire P. ALBERTINI

Pour SEMINOR
Le Président Directeur Général
R. LEMONNIER